



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

AUTORITE NATIONALE CHARGEE DES MESURES CORRECTIVES COMMERCIALES

Avis de Consultation Ouverte

N° 20/MICC/ANMCC/21

1. Le **AUTORITE NATIONALE CHARGEE DES MESURES CORRECTIVES COMMERCIALES** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D UN MUR DE SOUTÈNEMENT POUR L ANMCC** " .

Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation **À prix unitaire**.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **ex-conquête Antanimena**

Rue : **Antanimena**

Etage / Numero de Bureau : **ANMCC**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré I ANMCC ex-conque Antanimena et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: quatre-vingt mille Ariary (Ar80 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir I **ANMCC ex-conquête Antanimena** au plus tard le **20/12/2021 à 14 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- un millions huit cent mille Ariary (Ar1 800 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du AGENT COMPTABLE DE L ANMCC et versé au trésor public.

8. Une visite de lieu est **facultative** , elle **ne sera pas** organisée.

ne sera pas organisée



à Le 10/12/2021

La Personne Responsable des Marchés Publics